



é-ko de région et d'ailleurs !

« CHEQUE FORMATION » : UN NOUVEAU DISPOSITIF POUR LA FOAD



Qu'est-ce que le chèque formation ?

Un dispositif d'accompagnement à la formation à distance, conçu autour de 3 visas :

1. *Visa Formation* pour faciliter l'acquisition des savoirs de base nécessaires à l'entrée dans une formation qualifiante ;
2. *Visa Concours* pour l'acquisition des connaissances liées à la préparation d'un concours ;
3. *Visa Compétences* pour l'acquisition de compétences professionnelles reconnues pour s'insérer ou rester dans l'emploi.

Le passage par un chèque-formation permet aux bénéficiaires d'accéder directement à des formations qualifiantes inscrites dans le PRF ou dans l'offre AFPA.

Quel est le montant des financements ?

- Une intervention du Conseil régional plafonnée à 7€/heure, pour un montant maximum de 2 000 € par chèque-formation, dans la limite de 2 chèques formation par personne (compléments de financement possibles par l'entreprise ou l'association).
- Attention : Pour être prises en charge les formations doivent comprendre au moins 50% de temps de formation à distance. Pour les formations dispensées à 100% du temps à distance, un tutorat en ligne sera mis en place.

A qui s'adresse le chèque formation ?

Aux publics inscrits à Pôle emploi ou dans une Mission locale / PAIO :

- demandeurs d'emploi, en particulier :
 - o les catégories E (contrats aidés...) ;
 - o les catégories C (salariés inscrits à Pôle Emploi et ayant accepté un temps partiel pour rechercher un CDI) ;
- salariés :
 - o du secteur associatif ;
 - o en chômage partiel dans le cadre du DIF (temps partiel contraint).

Sont exclus de ce dispositif :

- les salariés et les contrats aidés de la fonction publique (Etat, Territoriale, Hospitalière) ;
- les publics infra V ou en situation d'illettrisme relevant du dispositif « accès aux compétences clés » de l'Etat ;
- les publics scolaires.

Comment bénéficier du chèque formation ?

- La demande de formation doit être prescrite par une agence Pôle-Emploi, une Mission Locale ou une PAIO ou validée par le pilote départemental P@T ;
- La formation doit impérativement se dérouler dans un P@T ou un Centre de ressources P@T ;
 - o Pour le *Visa Formation* : une pré-prescription peut être proposée par l'organisme de formation avant validation de l'organisme prescripteur (préconisation d'un plan de formation dans l'organisme concerné) ;
 - o Pour le *Visa Compétences* : un stage en entreprise ou une évaluation en milieu de travail seront exigés.

Les formations prises en charge dans le cadre du chèque formation sont consultables sur le site <http://foad.arifor.fr>.

Contacts : Clémence Nowak, Région Champagne-Ardenne - DFP - cnowak@cr-champagne-ardenne.fr et Laurence Dalla Libera - GIP ARIFOR - Animatrice régionale du réseau P@T - ldallalibera@arifor.fr



e-Ressources, le plein d'on/off line

EXEARNING : LOGICIEL LIBRE D'EDITION DE CONTENUS DE FORMATION



eXeLearning peut assister les concepteurs pédagogiques dans la publication de contenus web. Il permet de créer assez simplement des séquences d'apprentissage, d'éditer et de publier des contenus de formation basés sur le web.

eXeLearning génère des contenus en format HTML et XML, ce qui permet de les exporter soit vers un site web, soit vers une plateforme de formation à distance LMS aux formats SCORM 1.2 ou IMS Content Package.

Pour en savoir plus : <http://www.projet-plume.org/fiche/exelearning> et <http://www.framasoft.net/article4466.html>



e-Pratik, l'art de la présence à distance

DISPOSITIF EAD¹ & ²/FOD³ DU CNAM CHAMPAGNE-ARDENNE : LES VISIOCOURS

Deux modalités d'émission de cours par le CNAM à ses auditeurs

* En présentiel dans les salles de formation du CNAM

* Visiocours avec les Studios NOMAD (facilitant la mise en œuvre de FOAD)

FOD avec PLEI@d (modalité de FOAD)



Zoom sur les visiocours associés aux Studios NOMAD diffusés via la plate-forme Plei@d

Qu'est-ce qu'un Studio NOMAD ?

1 mallette contenant les outils nécessaires à la tenue d'un cours en présentiel, tableau projeté et en mode visioconférence, webcam et micro sans fil :

1 ordinateur portable à écran tactile + 1 vidéoprojecteur et 1 équerre murale permettant la mise à place d'un tableau virtuel.

Il permet d'enregistrer des séances de cours. Les visiocours ainsi produits, tout comme les documents qui s'y rattachent, sont ensuite publiés sur Plei@d et accessibles en permanence via une connexion Internet.

Les visiocours sont mis en place depuis l'année universitaire 2008-2009. Leur vocation est de permettre aux auditeurs du CNAM Champagne-Ardenne d'accéder aux enseignements dispensés en présentiel depuis leurs lieux de vie : domicile, entreprise, en déplacement, etc.

Pour en savoir plus sur les cours présentiels accessibles en visiocours :

📄 : www.cnam-champagne-ardenne.fr/visiocours/



¹ Enseignement A Distance

² Cf. EAD pp. 8 & 9 du glossaire de la formation ouverte à distance : « FOAD à la carte », téléchargeable à <http://foad.arifor.fr/>

³ Pour Formation Ouverte à Distance